

incessante s'en suit-il qu'elle agisse nécessairement sur le corps? Ne lui suffit-il pas pour être une force d'agir sur elle-même. Les anciens ont défini l'âme une chose qui se meut soi-même, *vis sui motrix*; il serait plus exact de dire qui agit d'elle-même, *vis per se agens*, car la faculté locomotive n'appartient pas à l'âme; Aristote, qu'on représente comme le père de l'animisme, la lui refuse formellement. « L'âme, dit-il, ne peut produire ce mouvement parce qu'elle ne peut se mouvoir elle-même; rien ne se meut qui ne soit dans l'espace, qui ne soit étendu et divisible; or l'âme n'a pas d'étendue. »

(RAVAILLON, *Essai sur la Métaph. de Aristote*, t. I, p. 421).

Si l'âme ne peut produire le mouvement, elle ne détermine donc pas, directement, les mouvements musculaires, quoiqu'ils soient soumis à la volonté dans une certaine mesure. Elle agit sur le corps par l'intermédiaire du principe vital en vertu de l'alliance qui existe entre ces deux forces; doctrine indiquée par Bacon et si bien établie par M. Lordat. La preuve que l'âme ne produit pas directement la locomotion, c'est que la locomotion est impossible dans les membres paralysés, lors même que l'intelligence existe dans toute sa plénitude et que la volonté n'est point affaiblie. L'âme veut; c'est là que se borne son influence sur la locomotion; le reste appartient à une autre puissance.

L'âme n'est pas seulement une force *per se agens*, elle est aussi *vis sui conscia*, une force qui a conscience d'elle-même, qui se connaît elle-même, qui se sent et s'affirme. En outre de la conscience, elle est douée de raison et de liberté. Qu'ont donc de commun avec la raison et la liberté les fonctions vitales? Si l'âme se connaît directement elle-même, elle ne connaît son corps que par l'observation externe, et ce n'est que par la comparaison attentive des faits observés et par l'induction qu'elle peut arriver à la